




Modification des tables réglementaires*

1 16:32 02/04/18



Sur l'écran d'accueil du **VITAL'ACT-3S**, appuyez sur la touche « ■■■ ». Sélectionnez dans le menu « **Tables réglementaires** » à l'aide la **touche droite**.

2 **Code d'accès**

Saisissez votre code à 4 chiffres:

Saisissez le code « **0805** » à l'aide du clavier alphanumérique afin d'accéder aux tables réglementaires puis appuyez sur la **touche VAL**.

3 **TABLES**

- 5: Permanence soins ...
- 5bis: Actes en urgence ...
- 11.2: AT/Régime ...
- 11.3: AT/1er soins ...
- 11.4: AT/Rég. agricole ...
- 12 PR: Actes associés ...
- 12 AM: Actes associés ...

Sélectionnez la table concernée (ici la table 12 PR et / ou 12 AM) à l'aide des **touches Haut et Bas** appuyez sur la touche « ■■■ » afin d'accéder au contenu de la table.

4 **TABLE 12**

- SGA
- 27- VRD
- 28- VRM
- 29- VRN
- 30- VRS
- 31- DHT
- 32- MCU

Sélectionnez l'acte à modifier (par exemple **MCU**) puis appuyez sur la **touche droite** pour supprimer la ligne.

5

Voulez-vous supprimer la ligne ?

Oui Non

Pour confirmer la suppression de la ligne, sélectionnez « **OUI** » à l'aide des **touches Haut et Bas** et appuyez sur la **touche droite**.

6



Ligne supprimée

La ligne a été supprimée. Appuyez sur la **touche VAL**.

L'association d'un nouvel acte avec un ancien acte secondaire dont on a supprimé la ligne dans la table réglementaire (ex : MCU) devient alors possible. À tout moment ou en cas d'erreur, il est possible de réinitialiser la table réglementaire via l'option « réinitialisation » située en bas de la liste déroulante des actes de cette même table. Modification(s) à apporter pour chaque CPS enregistrée sur VITAL'ACT-3S.

Lors de la création d'une FSE avec l'acte affiché et modifié, un forçage sera réalisé à la sécurisation de la facture



Attention : les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.